

**Ateliers "World Café" et réunion publique à Fos-sur-Mer, mercredi 18 juin 2025**

<b>Salle / Adresse :</b>	Complexe Parsemain, Salle polyvalente, Allée Jean Bouin, 13270 Fos-sur-Mer
<b>Participants :</b>	130 personnes en salle
<b>Début &gt; fin :</b>	16 h 20 à 16 h 27 puis 18 h 36 à 20 h 14
<b>Questions-réponses :</b>	23 questions

**Ateliers "world café" et réunion publique**  
**« RISQUES, ENVIRONNEMENT, SANTÉ »**

**Commission particulière du débat public (CPDP)**

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI - Présidente de la CPDP

M. Étienne BALLAN - Délégué Régional

M. Michel GAIRAUD - Membre de l'équipe du débat public

Mme Corinne LARRUE - Membre de l'équipe du débat public

Mme Anne LAPORTE - Membre de l'équipe du débat public

M. M. Ken NOVELLAS - Membre de l'équipe du débat public

M. Mathias BOURRISOUX - Garant de concertation

Mme Valérie SAKAKINI - Garante de concertation

M. Sébastien FOURMY - Secrétaire Général

Mme Iona ROCCI - Chargée de mission

**Intervenants**

M. René RAIMONDI - Maire de Fos-sur-Mer

M. Sébastien FOREST - DREAL PACA

## **Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Bonjour. Bonjour et bienvenue dans ce temps du débat. Je vous invite à vous rapprocher peut-être un petit peu de l'écran, pour vous présenter ce premier temps de cette après-midi sous forme d'atelier. On est sur un temps du débat qui traite des enjeux, donc, environnement, risques et santé. Une réunion, une rencontre qui est prévue sur quatre heures, avec deux temps. Il fait très chaud aujourd'hui, on a bien prévu que vous puissiez vous désaltérer. On a plusieurs sujets importants, avec des attentes, et bien entendu, on va les aborder aujourd'hui.

Donc, ce temps du débat sur les enjeux environnement, risques et santé, qui ne sont pas uniquement traités aujourd'hui – peut-être que certaines personnes ont déjà participé aux webinaires qui ont eu lieu, sur l'eau, ou sur les risques, ce sera complémentaire, les éléments que l'on va présenter aujourd'hui. Ce que l'on vous propose, ce sont deux temps. De 16 heures – on a déjà pris un petit peu de retard – à 18 heures, on va travailler en ateliers. En ateliers, à différentes tables, autour de neuf thématiques. Vous avez pu en prendre connaissance en vous inscrivant lorsque vous êtes arrivés. Et dans le deuxième temps, il sera articulé autour de la présentation des premiers résultats de l'analyse des effets cumulés en cours, portée par la DREAL, l'État ; la restitution du travail qui aura été fait aux tables ; des interventions, avec des personnes qui nous ont sollicités, pour contribuer sur le sujet. L'objectif, c'est bien, ensemble, aujourd'hui, d'aborder les enjeux liés aux risques, environnement et santé, à la fois sur chaque projet impliqué dans le débat, et à l'échelle globale, cumulés.

Les ateliers d'aujourd'hui – alors, je ne sais pas, est-ce que des personnes dans la salle ont déjà fait des world cafés ? Ou cafés du monde. Je ne vois aucune main levée – si, il y a des mains levées. Alors, ça peut prendre différentes formes. Certains en ont fait avec l'idée d'arriver à un consensus à la fin, on pose une question et il faut arriver à un consensus. Aujourd'hui, bien évidemment, ce n'est pas le cas, puisqu'on est dans un débat public CNDP : toute personne peut prendre la parole, tout argument est bienvenu, et nous nous devons de traiter à égalité tous les arguments. Donc, dans les ateliers comme dans la plénière ensuite, tout constat, tout partage de constat, toute question, toute proposition, toute expression d'attente est bienvenue, et de toute personne. À chaque table, il y aura du partage d'informations, de constats, de questions, d'attentes, de propositions, sur la thématique, par l'ensemble des participants, mais on a également – on aura au début de certaines tables une présentation de cinq minutes sur le sujet de la table, par rapport à des demandes d'informations qui avaient été exprimées.

Première table, je vais vous inviter à la table où vous vous êtes inscrits en premier. Là, il est indiqué 40 minutes, on va un peu réduire les temps puisqu'on démarre en retard,

donc par rapport au diaporama. Et ensuite, vous tournerez à la deuxième table, troisième table, quatrième table – oui, c’est assez logique. Et à chaque table, finalement, vous pourrez prendre connaissance des contributions du ou des groupes d’avant et contribuer à votre tour. C’est vraiment le principe du world café.

Il y aura dans la plénière une restitution, mais très courte de ce qui aura été exprimé aux tables, mais bien entendu, toutes les contributions qui auront été faites aux tables seront versées au débat, versées au compte-rendu de cette rencontre, que vous pourrez retrouver sur le site internet, et au compte-rendu du débat in fine. Je ne vais pas en dire plus, puisqu’on a déjà pris du retard. Donc, vraiment, je vous invite à rejoindre votre table, la première table que vous avez choisie, dans l’ordre. Et puis, on tournera à chaque fois à la sonnerie. Un membre de l’équipe du débat sera présent à chaque table pour animer, et restituer ensuite lors de la plénière. Et n’hésitez pas, on reste disponible pour toute question sur l’organisation. À tout de suite, aux tables, explorons et débattons ensemble sur ces différents sujets.

### **Fin du premier enregistrement. Début du second enregistrement.**

### **Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Nous démarrons cette plénière, j’invite monsieur RAIMONDI pour l’accueil républicain, monsieur le maire de Fos-sur-Mer.

### **M. René RAIMONDI, Maire de Fos-sur-Mer**

Allez, si vous ne voulez pas finir trop tard, ce serait bien que vous rejoigniez les chaises. Bien. Accueil républicain. Nous sommes aujourd’hui le 18 juin 2025. Il y a 30 ans, le 18 juin 1995, j’étais avec mon ami Philippe POMAR, nous sommes les deux derniers survivants, élu à la ville de Fos-sur-Mer, et pour ma part adjoint à la ville de Fos-sur-Mer. Quand je regarde ces 30 ans, et que je regarde effectivement ce qu’il a pu se passer sur cette zone depuis tant d’années, eh bien j’en reviens à mes propos de Miramas : une grande déception, une grande frustration, et même quelques fois me dire « à quoi ça sert, tout ça ? ». À quoi ça a servi, ces 30 années effectivement d’engagement pour une ville, pour une zone industrielle qui, finalement, n’a pas apporté à ses habitants ce qu’elle aurait pu apporter ? Voilà.

Ce soir, on est à nouveau dans le débat global, on va parler de risques industriels. Les risques industriels, pour la collectivité de Fos, c’est quelque chose que l’on connaît bien, puisque j’ai créé, il y a déjà 15 ou 20 ans, un service spécial avec deux ingénieurs qui, au quotidien, m’assurent effectivement la connaissance de ce qu’il peut se passer sur la zone, et puis la connaissance technique aussi, que je n’ai pas forcément. Mais

malgré tout, là aussi, revenir sur les deux années et demie qui viennent de s'écouler, je n'ai pas compté vraiment, mais on doit être autour de 50 réunions du débat public. Alors, moi, ce soir, j'ai une supplique, une supplique qui s'adresse bien évidemment aux services de l'État, qui s'applique pourquoi pas à la CNDP – j'ai une supplique parce qu'on ne peut pas avoir passé autant de temps, on ne peut pas avoir passé une vie à se battre et ne rien avoir au bout. Voilà. Et donc, j'espère qu'effectivement, ces 50 réunions qu'on a tenues depuis deux ans et demi nous apporteront quelque chose. Je n'y crois pas vraiment, mais comme on dit, l'espoir fait vivre.

En tout cas, bonne soirée.

### **Applaudissements.**

### **Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci, Monsieur RAIMONDI. Donc, peut-être, ce qu'on vous propose ce soir, sur cette plénière, on aura un premier temps par rapport à la présentation des premiers résultats de l'analyse des effets cumulés. Ça, c'était une demande qui est issue des concertations précédentes, et qui a donné lieu à cette étude en cours. Donc, ce sera le premier temps de la soirée. Nous avons pu en discuter avec certaines tables, mais tout le monde n'en a pas pris connaissance. Puis, dans le second temps, on restituera assez rapidement le travail aux tables. On a eu des demandes d'interventions sur le sujet, donc il y aura quelques personnes qui feront des interventions complémentaires. Et bien entendu, plus de la moitié du temps est dédié aux échanges avec la salle, comme dans tous les temps de débat CNDP.

Donc, je donne la parole tout de suite pour la présentation de l'analyse des effets cumulés, la méthode et les premiers résultats, à monsieur FOREST et à monsieur GUILBERT. Monsieur FOREST, directeur de la DREAL.

### **M. Sébastien FOREST, Directeur, DREAL PACA**

Bonsoir à tous. Donc, Sébastien FOREST, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur. Donc, je vais être très bref pour laisser du temps à notre prestataire pour présenter le travail précis et les résultats auxquels on aboutit. Simplement, quelques mots d'introduction pour vous rappeler le contexte dans lequel ce travail a été mené. Monsieur le maire l'évoquait, de nombreuses réunions de débat public ont eu lieu l'an dernier, à partir de 2023 même, et beaucoup de ces réunions ont abordé des sujets sur les effets cumulés, avec un cadre du débat qui était limité à un projet, et on avait du mal à aborder les impacts du projet cumulés avec d'autres, sur les enjeux de congestion, sur les aspects

environnementaux. Forts de ce constat, dans la préparation du débat public global que monsieur le préfet de région a décidé de solliciter auprès de la CNDP, nous nous sommes dit qu'il fallait un travail particulier sur ce sujet, de façon à apporter de la matière complémentaire à tout ce dont nous disposions. Et donc, nous avons préparé côté DREAL un cahier des charges avec l'ensemble des questions qu'on estimait devoir se poser pour apporter des éclairages à l'ensemble des parties prenantes, l'ensemble des personnes concernées sur cette question des effets cumulés. Nous avons également sollicité, sous la plume du préfet de région, l'autorité environnementale, pour demander à l'autorité environnementale comment elle voyait les choses en matière d'analyse des effets cumulés, puisque cette autorité a pour habitude de porter ce type de regard sur des plans, programmes, projets qui lui sont présentés, en essayant d'aborder cette question de la façon la plus pertinente possible.

Donc, fin d'année 2024, nous avons fait une consultation – ça n'a pas été simple, parce que le cahier des charges et la commande, elle n'est pas d'une grande simplicité, donc on a eu un peu de mal à trouver un prestataire, mais on a trouvé un prestataire, qui travaille pour nous depuis le mois de février pour réunir pas mal d'éléments, de données, pas créer de données nouvelles, mais utiliser toutes les données disponibles pour aborder, sur l'ensemble des compartiments que l'autorité environnementale nous a demandé de regarder, comment s'abordent les effets cumulés, et comment on peut construire des analyses, des recommandations pour que cette notion d'effets cumulés puisse être abordée, traitée, gérée de façon satisfaisante, et les inquiétudes qui peuvent naître du cumul de projets, on a de nombreux projets sur un même territoire, puissent être éclaircies et traitées dans de bonnes conditions. Sachez que monsieur le préfet de région, dans la lecture qu'il fait du rapport de l'autorité environnementale, qui est public et qui a été mis à la disposition de l'ensemble d'entre vous fin mars, le préfet de région nous a clairement indiqué, il l'a écrit au grand port maritime de Marseille, il a écrit à de nombreux porteurs de projets que ces recommandations et cette exigence environnementale, il la faisait sienne pleinement. En aucune manière il ne souhaitait que l'on passe sous silence ou que l'on escamote l'un ou l'autre des sujets et qu'on les aborde pleinement, et que les décisions qu'il sera amené à prendre, elles seront prises après une analyse approfondie et une prise en compte complète de ces effets cumulés. Voilà ce que je voulais vous préciser.

En termes de calendrier, donc, là, c'est surtout une présentation orale du contenu qui vous permet de sentir un petit peu les choses. On a des écrits, des notes qui vont suivre. Et pour nous, à la suite du débat, l'ensemble des travaux, ils devront vivre et être utilisés par l'ensemble des acteurs, et nous devons nous engager à actualiser ces éléments, parce que les choses vont se réaliser peut-être différemment de celles qu'on les imagine aujourd'hui, et il faudra qu'on soit capable en continu d'avoir un regard pertinent sur ces effets cumulés. Voilà ce que je voulais vous dire en intro. Merci.

## M. Sébastien GUILBERT, Edater

Merci. Bonjour à tous. Donc, je vais tenter de vous faire une présentation effectivement des premiers résultats de cette analyse des effets cumulés. Donc, certains d'entre vous auront une petite redite puisqu'ils ont participé aux tables 1, 2 et 3, pour lesquelles on a déjà eu une présentation.

Tout d'abord, en complément de ce que monsieur FOREST vient de dire, vous rappeler que l'analyse des effets cumulés, elle est portée sur des dimensions environnementales, et exclusivement environnementales. Donc, on s'intéresse aux effets cumulés des projets et donc du programme sur l'environnement et sur ce territoire. Dans notre périmètre d'analyse des effets cumulés, ce sont 28 projets qui sont analysés – donc, il y a un petit décalage entre le nombre de projets aujourd'hui versés au débat et puis ceux sur lesquels on travaille, puisque c'était la liste initiale des projets. On est sur trois espaces géographiques d'analyse, donc on s'intéresse à l'analyse des effets cumulés sur trois dimensions : le môle, la ZIP, et cette zone élargie qui est la zone considérée dans le débat. Et on regarde, projet par projet et de manière cumulée, comment ils impactent 15, une quinzaine de dimensions environnementales – qualité de l'air, qualité de l'eau, qualité des sols, paysages. Donc, ça, c'est notre référentiel sur lequel on fait porter cette analyse des effets cumulés. Et puis, un dernier point, et deux derniers points importants, et ça a été rappelé, on est dans un exercice expérimental, qui n'existe pas par ailleurs, on est dans un exercice qui n'est pas réglementaire, donc qui n'est pas codifié. Donc, on construit aussi, chemin faisant, cette méthode, et c'est l'intérêt aussi de la discussion d'aujourd'hui, pour pouvoir atterrir et aboutir à des résultats et des analyses consolidés. Rappeler également que cette analyse des effets cumulés, elle porte sur les incidences et les finalités des projets en phase exploitation. On n'a pas intégré à ce jour la phase chantier, même si on partage, et vous partagez collectivement que la phase chantier aura des incidences potentielles sur l'environnement, mais à ce jour, elle n'est pas intégrée dans la partie d'analyse des effets cumulés. Ça fera peut-être partie du travail d'actualisation à venir.

Pour rentrer un peu dans le détail de la méthode, en étant le plus pédagogique et explicite possible, en fait chaque projet intégré dans notre périmètre, les 28 ont fait l'objet d'une notation. Voilà, on a attribué une note entre -3 et +2, -3 permettant de visualiser une incidence majeure négative sur une dimension environnementale, le +2 étant une incidence positive majeure sur une dimension environnementale. Et donc, on a agrégé l'ensemble de ces notations, projet par projet. Petit rappel également que cette notation, elle se fait de deux manières. 1) Sur la base des données publiques et des études préliminaires ou des études existantes, projet par projet. Donc, nous n'avons pas produit de données spécifiques, nous n'avons pas fait de travail de quantification au regard des données qui existent projet par projet. On est parti de la

matière existante et de la matière publique, mise à disposition par les porteurs de projets. Et donc, cette notation, elle se fait sur la base des métriques disponibles, donc quand on avait des émissions de GES déclarées par l'ensemble des porteurs, et au regard de ce qu'est l'émission de GES de la zone actuellement, on attribuait une note entre -3, le +3, et identique sur un certain nombre de mesures, quand on avait des métriques. Quand nous n'avions pas de métriques, cette notation, elle s'est faite sur du dire d'expert. Donc, c'est la prise en compte des études préliminaires, la prise en compte des données qu'on avait à notre disposition, donc nos équipes, plus le regard des services de l'État, pour pouvoir noter, attribuer cette notation. Donc, ça, c'était le premier temps, et le premier niveau de notation et d'appréciation des projets. Vous avez une visualisation ici, ce n'est qu'une visualisation, c'est pour illustrer, exemplariser l'exercice de notation. Donc, vous voyez qu'en ligne, on retrouve tous les projets, et en colonne on a les différentes dimensions environnementales sur lesquelles on a noté les incidences positives ou négatives, et les finalités, donc les effets indirects des projets sur l'ensemble de ces dimensions.

La deuxième étape de la méthode, ç'a été de se poser la question de cet effet cumulatif des incidences et des finalités. Voilà, est-ce qu'on peut cumuler les incidences de tous les projets ou pas? Est-ce qu'on a une approche spécifique à avoir? Au jour d'aujourd'hui, on a deux approches. Une additionalité complète, donc c'est-à-dire qu'on a additionné les notes sur un certain nombre d'incidences ou un certain nombre d'enjeux. Typiquement, je vous prends l'exemple des consommations d'eau, quand on est sur consommation d'eau brute et qu'on a l'information sur tous les projets, on peut faire une addition des notations, on peut faire une addition des notations. Quand on est sur d'autres périmètres, typiquement les émissions de GES, on n'a pas additionné la totalité des notations, la totalité des données à notre disposition. Je vais prendre l'exemple des infrastructures routières, on a un impact global du programme sur une évolution du trafic routier qui va générer une évolution des émissions de GES, pour autant on ne va pas attribuer l'évolution de ces émissions de GES pour chacune des infrastructures routières comprises. C'est un trafic global, qui génère une évolution des émissions de GES qui va se répartir sur l'ensemble des infrastructures. Donc, là, typiquement, on n'a pas fait de cumul sur ce type d'incidences.

Et donc, cet exercice de notation, et derrière de notation cumulée, complètement ou partiellement, nous permet de dresser à ce stade des profils environnementaux d'incidences cumulées et de finalités, je vais y revenir, pour montrer à voir ce que le programme génère en termes d'incidences positives ou négatives sur les différentes dimensions. Donc, les premiers résultats, et je pense que vous n'en serez pas forcément étonnés, mettent en exergue effectivement un certain nombre d'impacts et d'incidences sur le volet artificialisation, le volet biodiversité, mais également sur la consommation d'eau. Mais on voit également que la mise en œuvre de ce programme

et de l'ensemble des projets qu'il embarque a des incidences cumulées positives sur l'amélioration de la qualité de l'air. On a un certain nombre de projets dont la mise en œuvre vise à la décarbonation de leurs process. Donc, très concrètement, on évite, via le soutien ou la mise en œuvre de ce projet, des réductions de GES. De la même manière, on a des projets qui directement concourent à une amélioration de la qualité de l'air. Donc, vous voyez qu'on a, voilà, sur certaines dimensions, des équilibres qui se trouvent. Vous voyez que sur le graph', on a des barrettes qui sont un peu beiges, qu'on a notées « incertain ». Donc, incertain, ça renvoie au fait qu'on a à ce jour des informations qui sont partielles pour noter, évaluer les incidences des projets. On pressent, à l'aune de ce que sont ces projets, qu'il y a des incidences potentiellement négatives ou positives sur telle ou telle dimension, mais on n'est pas en capacité de les quantifier et on n'est pas en capacité de sécuriser cette évaluation. Donc, c'est ce que vous retrouvez dans les barrettes vertes.

Autre point : les finalités. Donc, effets indirects, effets induits. Typiquement, c'est ce qu'on évoquait sur la table 1 tout à l'heure, on a un certain nombre de projets qui vont directement baisser leurs émissions de GES via le projet qu'il porte, et d'autres, ça va être des émissions réduites via des acteurs de la chaîne de valeur dans laquelle ils sont insérés. Donc, on a des émissions qui sont indirectement réduites. Donc, c'est ce qu'on fait ressortir sur la partie finalités : ce sont des effets induits, des effets indirects. Et là aussi, on voit que globalement, d'une manière, voilà, assez intéressante, on a une contribution relativement importante à de la réduction des émissions de GES indirecte, et en corollaire, à une amélioration de la qualité de l'air. Donc, ça, ce sont de premiers éléments de restitution à partir de la méthode et des éléments qu'on a pu formaliser.

Et enfin, là, un certain nombre de restitutions à partir des données qui nous ont été fournies par les porteurs de projets. Donc, je rappelle bien, parce que ç'a fait l'objet de discussions lors des tables, qu'on est sûr de la donnée fournie par les porteurs de projets, sur laquelle, nous, on n'a pas fait de travail de qualification et de quantification. Mais en tout cas, on a été capable d'agrèger, à partir du moment où on avait de la donnée, plus ou moins homogène, avec des modalités de calcul similaires, formaliser un certain nombre d'effets cumulés quantitatifs. Donc, là, vous avez sur les émissions réduites, sur les émissions évitées. On a fait un certain nombre aussi de visualisations sur des consommations foncières, avec des déclinaisons territoriales, à l'aune aussi de 2035, donc qui est, je dirais, la période de mise en œuvre et d'exploitation d'un certain nombre de projets. Donc, on voit aussi le calendrier de mise en œuvre. Voilà.

Et dernier point, et j'en termine là, un certain nombre d'enseignements, mais qui ont déjà été exprimés ou qui ont pu être évoqués lors des tables, et ça fera peut-être le lien avec les restitutions, la nécessité de faire cette actualisation en continu de l'AEC. Voilà.

On a construit une méthode, l'idée, c'est de pouvoir l'alimenter à l'aune de la réalisation effective des projets, et au regard aussi des informations nouvelles qui pourront être constituées. Travailler, voilà, quand c'est le cas, à un référentiel commun de métriques, de méthodes de calcul, on l'a évoqué tout à l'heure sur les émissions évitées versus réduites, voilà, tous les porteurs de projets n'abordent pas l'exercice de la même manière. Donc, c'est sans doute important d'avoir ce référentiel commun, et d'avoir un suivi dans le temps aussi des réalisations. Voilà, là on est en logique de prévisionnel, mais concrètement, demain, qu'est-ce qui se réalise ? Quels sont les impacts réels observés sur le territoire ? Et j'en terminerai là.

### ***Applaudissements.***

### **Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci. Donc, nous aurons dans la seconde partie la restitution des échanges sur les résultats plus spécifiques à trois tables. Je voulais juste, une question ici qui a été posée à une des tables, c'était de savoir quand le rapport serait publié, et avec une demande que ce soit suffisamment avant la fin du débat. Voilà. Alors, est-ce qu'il y a une réponse, Monsieur FOREST ? En tout cas, dans votre introduction, la réponse n'était pas claire, donc je relaye cette question qui a été posée clairement par plusieurs personnes à ma table en tout cas.

### **M. Sébastien FOREST, Directeur, DREAL PACA**

On sera capable de fournir une note détaillée avant la fin du débat. Donc, il faut que le prestataire la produise, qu'on ait une validation du contenu puisque le contenu est engageant pour l'État, donc il faut qu'on le valide. Mais le rapport complet, je pense que ce sera courant juillet. Il est un peu difficile pour nous de nous engager avec les délais très courts qu'il reste pour vraiment fournir quelque chose de complet avant la fin du débat. J'en suis désolé, mais comme on le disait, c'est une affaire qui va prospérer pendant des mois ensuite. Donc, tout ne s'arrête pas avec la fin du débat.

### **Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci. Peut-être, clarifier ce qui pourra être fourni à quelle date pour que les personnes puissent... je vois déjà une question, donc on passe au temps d'échanges avec la salle par rapport à ce qui a été présenté. Alors, il y avait déjà une main levée, et puis ensuite devant.

## **M. Stéphane COPPEY, France Nature Environnement Bouches-du-Rhône**

Merci. Stéphane COPPEY, France Nature Environnement Bouches-du-Rhône. Merci, Monsieur FOREST, pour votre réponse. Ce qui a été dit aussi à cette table, c'est qu'effectivement, plutôt qu'un rapport, il faudrait sans doute un outil, c'est-à-dire quelque chose qui puisse évoluer, qu'on puisse tester, selon différentes hypothèses, vous, bien sûr, services de l'État, mais peut-être nous également, associations. Vous comprenez quand même que le fait de ne pas disposer de ce rapport dans le temps du débat public pose, pour nous, un sacré problème. On a abordé quand même beaucoup, beaucoup de sujets dans ce débat public, on n'a pas tout à fait fini, mais le sujet quand même des effets cumulés de l'ensemble de ces projets, et ce n'est pas un petit ensemble de projets, on est à 28, voire 35 selon les modes de calcul, et c'est majeur, c'est absolument majeur. Et on a posé beaucoup de questions méthodologiques aussi lors de cette table, sur le mode d'évaluation, sur comment faire la somme, la pondération, etc. Et tout ça n'est pas neutre.

Alors, je retiendrai – on ne va pas refaire la table ici, mais je retiens une image générale qu'on n'a pas eue tout à l'heure à la table, qui est celle qui a été présentée à l'écran. Tout en se disant qu'il y a peut-être une surévaluation de l'impact climatique, mais malgré cette probable surévaluation, on arrive quand même à un tableau qui n'est pas si vert que ça. Et ce qui interroge quand même sur l'objectif premier quand même de nos débats, qui est la décarbonation. Certes, la réindustrialisation, mais la décarbonation. Donc, ce qu'on attendrait aussi de ce tableau, de cet outil plutôt, c'est qu'il permette de pointer assez vite quels sont les projets qui participent réellement à cette décarbonation, et de ceux qui ne participent visiblement que très peu, voire mal, à cette décarbonation. Donc, c'est absolument indispensable qu'on ait cet outil de travail le plus rapidement possible. Merci.

## **Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci. Oui, je crois qu'il y avait une main ici, puis là.

## **M. Philippe MAURIZOT, Fosséen**

Bonsoir. Philippe MAURIZOT, Fos. En fait, ce monsieur vient d'évoquer exactement la réflexion qu'on avait, à savoir que le rapport qui vient de nous être ou qui va nous être présenté apparemment est une image à un instant T, et encore, T plus quelque chose, par rapport à une équation à de multiples inconnues, voire des inconnues qui vont évoluer dans les mois à venir. Donc, à l'heure du numérique et de l'intelligence artificielle, il me semble que, si je ne me trompe pas et qu'on n'a à faire qu'un rapport papier, effectivement, la notion d'outil qui a été évoquée précédemment me semble

primordiale, à savoir : est-ce que le rapport tel que vous venez de nous en présenter quelques pages, au-delà de sa forme physique sous forme de papier, existe sous une forme numérique avec une possibilité d'actualisation en temps réel des projets, des données chiffrées liées à ces projets, de façon à avoir peut-être un outil totalement transparent, et surtout un outil qui présente les choses de façon actualisée en temps réel, en fonction des connaissances de l'évolution de l'ensemble des projets qui sont portés sur le périmètre indiqué ? Donc, ça, c'était la première question.

Et puis, ensuite, j'ai suivi avec attention ce que vous nous avez dit sur l'amélioration de l'état de l'air notamment à travers l'émission des gaz à effet de serre et autres, et ma question, c'était : est-ce que l'on parle à production constante en valeur absolue, et sur quel périmètre ? Parce que si vous nous dites que globalement, les projets vont améliorer la qualité de l'air à l'échelle nationale ou européenne, en prenant en considération par exemple la production de panneaux photovoltaïques qui vont éviter l'usage d'énergies fossiles à l'échelle nationale, voire européenne, voire internationale, nous, ce qui nous importe, en tous les cas moi en tant qu'habitant de Fos et élu local, c'est aussi quand même la qualité de l'air localement. Donc, si elle est améliorée par des productions industrielles sur Fos, mais que sur Fos, ça génère plus en valeur absolue de gaz à effet de serre et autres, certes, l'Europe, le pays, voire le monde y gagnera globalement, à 0,0 et quelques pour cent, mais la population du secteur, ici, où sont localisés les futurs projets industriels, ne sera pas forcément gagnante.

Et dernière petite remarque, je voudrais souscrire pleinement à ce qu'a dit monsieur le maire de Fos tout à l'heure, à savoir que ça fait des décennies qu'on assiste à des dizaines, pour ne pas dire des centaines de réunions qui cumulent des centaines et de milliers d'heures d'échanges, de réunions, d'ateliers de travail, etc., et si au bout du compte, après tant d'années à discuter de ces sujets-là, on pouvait obtenir quelque chose pour les populations locales, ne serait-ce qu'en termes d'effort routier, ce serait bien. Merci beaucoup.

### **Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci. Alors, je n'ai pas coupé, on a mis un chrono, je pense que plusieurs personnes m'ont fait remarquer le souhait de ne pas finir trop tard, donc j'invite vraiment toutes les personnes qui prennent la parole à respecter le temps de prise de parole. Donc, il y avait deux questions. Est-ce qu'une actualisation éventuelle sous forme d'outil évolutif est envisagée ? Et la question de l'échelle.

### **M. S bastien GUILBERT, Edater**

Alors, peut- tre sur la partie d carbonation, en gros, on est sur un programme de d carbonation, c'est ce qu'on a voulu illustrer quand on parle des finalit s et des effets indirects. C'est bien  a : est-ce qu'in fine ce programme permet directement et indirectement de d carboner, de contribuer   la d carbonation des industriels du territoire et au-del  du territoire ? Donc,  a s'illustre dans la partie finalit s.

Sur la partie outil, au jour d'aujourd'hui, ce n'est pas pr vu. C'est clair, ce n'est pas pr vu. Sauf que la m thode qu'on a essay  de mettre en place, elle s'inscrit dans cette logique-l . Voil . On a bien compris d s le d but qu'il y aurait sans doute besoin de l'actualiser, qu'on  tait sur des donn es mouvantes, des configurations de projets qui  voluaient tr s vite, et qu'il allait falloir l'actualiser. Donc, on a r fl chi   une m thode pour pouvoir permettre cette actualisation, mais il n'y a pas d'outil, tr s clairement, pr vu   ce stade.

Et dernier point sur la partie – en fait, la question que vous posez, c'est la question de la territorialisation des effets. Donc, au jour d'aujourd'hui, on n'a pas fait, tr s clairement, je r ponds directement, on n'a pas fait ce travail, on est en train justement d'y r fl chir. Dans les consolidations des analyses qu'on est en train de faire, c'est justement  a, c'est de se dire « est-ce qu'on est en capacit  de territorialiser les incidences, qu'elles soient positives ou n gatives, sur le territoire ? ». Voil . Ce n'est pas si simple que  a. Voil . Donc, on est en train de tester effectivement une m thode pour pouvoir illustrer ce point-l .

### **M. S bastien FOREST, Directeur, DREAL PACA**

Si je peux ajouter un mot, effectivement, on n'a pas d s le cahier des charges et d s le d marrage...

### **Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Pr sidente de la Commission particuli re du d bat public**

Peut- tre rapidement, voil , parce qu'il y a beaucoup de questions...

### **M. S bastien FOREST, Directeur, DREAL PACA**

... pr vu un outil, mais on a conscience qu'il va falloir qu'on soit capable d'actualiser notre analyse, mais  a ne sera pas sous forme d'un outil en temps r el. Et je rappelle qu'il y a d'ores et d j  des outils de suivi de la qualit  de l'air par exemple qui sont sur le territoire et qui apportent de l'information sur l' volution de la qualit  de l'air. On ne va pas se substituer   ce genre d'outils.

### **M. Daniel MOUTET, Pr sident, Association DPLGF**

Daniel MOUTET, pr sident de l'association de d fense et protection du littoral du Golfe de Fos. Ma question, c'est bien beau d'analyser les gaz   effet de serre, mais quid de tous les autres polluants ? Quid des particules ? Qui des COV et compagnie ?  a, on n'en parle pas, et pour nous, c'est ce qui nous touche le plus   Fos-sur-Mer. Donc, ces  tudes-l , pour moi,  a ne sert pas   grand-chose. Excusez-moi de le dire comme  a, je suis direct. Et franchement, on aura toujours les m mes probl mes avec, malgr  les nouvelles industries. Donc, j'aimerais qu'on ait vraiment des donn es sp cifiques de tous les polluants qui sont  mis dans les anciennes entreprises et dans les futures entreprises. Merci.

### **Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Pr sidente de la Commission particuli re du d bat public**

Merci. Ici, puis de l'autre c t .

### **M. Christian MARQUIS, Collectif Cistude**

Christian MARQUIS, du collectif Cistude. Je vais rejoindre – j'ai lev  la main avant que Daniel MOUTET ne s'exprime, je suis enti rement d'accord avec ce qui vient d' tre dit. On nous a pr sent ,   l'instant m me on nous a pr sent  la d carbonation comme un  l ment pour purifier l'air, de d contamination de l'air, c'est absolument faux. La d carbonation n'a strictement rien   voir avec la qualit  de l'air. Le CO2 n'est pas toxique. Par contre, les particules fines et le dioxyde sont toxiques et sont  mis en grande quantit  actuellement   Fos-sur-Mer et sur le pourtour de l' tang de Berre, et seront  mis par les nouveaux projets, parce qu'une industrie d carbon e n'est pas une industrie qui ne pollue pas. Ce qui m'a surpris   travers les trois ou quatre tables auxquelles j'ai particip , c'est le d faut d'information. En ce qui concerne la biodiversit  par exemple, les personnes qui nous ont pr sent  des r sultats ce soir nous ont expliqu  qu'ils ne pouvaient pas quantifier l'impact, les impacts cumul s sur la biodiversit  d'un point de vue qualitatif.  a veut dire tout simplement qu'on ne peut pas les  valuer. En ce qui concerne l'impact sur la pollution atmosph rique, je cite : « pas assez d'informations projet par projet sur la nature des polluants et sur leur quantification ». Et  videmment, donc, pas non plus d'informations sur l'impact sanitaire, puisque ces  l ments sont  troitement li s.

Je vais  tre tr s bref. J'ai l'impression qu'on est en train de d battre de fa on pr cipit e parce qu'il faut absolument faire passer les projets. C'est  a, l'enjeu. Et en fait, on est en train de d battre sans avoir vraiment les  l ments pour d battre. Ce n'est pas s rieux.

## ***Applaudissements.***

### **Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci. On va peut-être prendre une troisième question, et après on fera la réponse, excusez-moi.

### **Mme Charlotte ALCAZAR, Hydrogéologue, Directrice du SYMCRAU**

Bonjour. Charlotte ALCAZAR, je suis hydrogéologue et je suis directrice du syndicat des nappes de La Crau. Alors, je voulais d'abord, moi, remercier les représentants des services de l'État ici pour avoir lancé cette étude, que nous attendons depuis très, très longtemps. Donc, j'ai l'impression qu'on a mis un pied dans une démarche qui était très attendue, et ça, je pense qu'il faut vraiment le saluer.

Moi, j'ai toutefois deux questions. Alors, la première, qui est très, très simple, qui porte plutôt sur la méthode de ce qui a été fait et présenté ce soir, c'est : qui sont les experts qui ont été vus ? Puisque vous évoquiez le dire d'expert. En tout cas, nous au SYMCRAU, on n'a pas été vus. Et la deuxième question porte sur la méthode à plus long terme, parce que moi, ce que j'ai pu voir ce soir sur les deux compartiments environnementaux que je connais bien, qui sont l'eau et la biodiversité, puisqu'on est également opérateur Natura 2000 des sites de La Crau, c'est qu'en fait, à ce stade, on en est plutôt à une synthèse de quantifications soit de prélèvements sur l'eau, soit de... comment dire ? Ce ne sont pas vraiment encore des impacts. Un impact, c'est une évolution comparée à une capacité d'acceptabilité d'un milieu. Et aujourd'hui, en fait, on a bien vu que, d'abord, on ne territorialise pas les valeurs, ce qui pose problème parce que si on ne les territorialise pas, on ne peut pas comparer ces valeurs à l'acceptabilité d'un compartiment. Et deuxièmement, eh bien, en fait, on ne regarde pas ce que le compartiment en question est capable d'accepter. Donc, par exemple, sur l'eau, ce qui est prélevé dans la nappe de La Crau, ce qui est prélevé sur le système Vigueirat, ce qui est prélevé, etc. Donc, moi, la question là-dessus de méthode, c'est : est-ce qu'on est simplement sur le début d'une démarche et le rendu de ce qui a pu être fait dans un temps court pour apporter un premier niveau d'informations à ce débat public, et donc qui dans un second temps deviendra en le poursuivant réellement des effets cumulés, ou est-ce qu'on s'en arrête là ? Voilà. Et je pense que si on veut avoir des effets cumulés, eh bien justement il faut qu'on aille jusqu'à l'évaluation, la comparaison de l'évaluation des sommes que vous avez faites par rapport à l'acceptabilité des compartiments. Merci.

## **Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci. Donc, plusieurs questions, remarques, je vous invite... ensuite, on reprendra trois questions.

### **M. Sébastien FOREST, Directeur, DREAL PACA**

Merci. Quelques éléments de réponse rapides. On ne confond pas décarbonation, gaz à effet de serre et enjeux de qualité de l'air, je vous rassure sur ce point. Et on est préoccupé et mobilisé sur les enjeux de qualité de l'air sur le territoire depuis de nombreuses années. Il y a des contrôles, vous avez cité l'exemple des COV, il y a des mesures spécifiques prises sur ce territoire, plus exigeantes que la norme européenne et française, parce que justement il y a un cumul d'émissions de COV qui nous a amenés à imposer aux industriels des normes plus sévères que celles auxquelles elles sont confrontées ailleurs sur le territoire.

Sur l'absence de données fines et précises nous permettant d'évaluer les choses, je ne l'ai pas dit en intro et j'aurais dû le dire, notre analyse des effets cumulés, ce n'est pas une étude d'impact. Donc, évidemment, on n'a pas la connaissance fine de l'ensemble des impacts. Et au moment où on débat, tous les éléments des projets ne sont pas arrêtés, définis, connus, et tous les impacts ne le sont pas. Et c'est bien qu'on puisse débattre en amont de la définition précise des projets, c'est bien l'objet d'un débat public. Ce n'est pas une enquête publique lorsque le projet est défini très, très précisément par le porteur de projet, a été analysé et on a des études d'impact – on n'est pas à ce stade-là pour l'ensemble des projets. D'où une certaine frustration que j'ai cru percevoir dans le fait qu'on n'a pas la capacité à avoir une finesse d'analyse qui pourrait correspondre à vos attentes. Et... oui, c'est l'essentiel de ce que je voulais indiquer. En termes de méthode, peut-être ?

### **M. Sébastien GUILBERT, Edater**

Peut-être juste pour répondre sur le dire d'expert, donc effectivement, c'est nous, bureau d'études, qui avons porté un regard sur les études préliminaires et les données publiques à disposition, projet par projet. Donc, au jour d'aujourd'hui, il n'y a pas eu d'interrogation d'organisme du territoire pour porter un regard sur cette notation. C'est nous qui avons fait cet exercice. Voilà. Je vous rejoins sur la partie, sur la dernière partie de votre remarque, et effectivement, je pense que c'est le début d'une démarche, qui doit s'enrichir. Qui doit s'enrichir sur de la méthode aussi, et qui doit s'enrichir aussi pour petit à petit aller sur de l'analyse d'impact et du suivi aussi dans le temps de ces dimensions et de ces dimensions d'impact. Mais au jour d'aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

**Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci. On va reprendre trois questions. Madame ?

**Mme Corinne LAMBOLEY, Collectif Cistude**

Bonjour. Corinne LAMBOLEY, collectif Cistude. Je prends acte effectivement que toutes ces études ont le mérite d'exister, et c'est magnifique de participer à cette élaboration, mais je me pose la question presque de la validité juridique peut-être du débat ou du démarrage de projets, parce qu'on débat sur des données qui sont infinitésimales peut-être par rapport aux données réelles, et j'ai l'impression qu'on risque de naviguer au doigt mouillé derrière, et ça me paraît dangereux. Donc, je pose la question sur la validité juridique – je ne sais pas si c'est du débat, parce que ça, ce n'est pas à remettre en cause, mais des projets qui vont s'appuyer sur des études de données très incomplètes.

**Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public**

On va prendre deux autres questions. Il y avait ici... une seule question, est-ce qu'il y a une autre ? Je ne vois pas d'autres mains levées.

**M. Dominique ROBIN, Directeur, AtmoSud**

Merci. Dominique ROBIN, directeur d'AtmoSud. Bon, tout d'abord, la question des cumuls pour l'air, ça été souligné, c'est évidemment un sujet important pour ce territoire, mais je voulais rebondir sur la question des outils qu'ont évoqués monsieur COPPEY et monsieur MAURIZOT. On avait expérimenté un jumeau numérique il y a quelques années dans un programme européen, et au fond ça ramène un petit peu à la complexité qui a été évoquée. Un jumeau numérique, ça permet de traiter les objets, mais ça permet aussi de traiter les acteurs et leurs interactions. Et peut-être que ce territoire, dans cette dimension de décarbonation, pourrait mettre en œuvre un outil comme celui-là, non pas pour avoir une vision 3D des choses, je ne pense pas qu'elle apporterait quelque chose, mais pour avoir une dynamique dans les interactions, et puis évidemment des indicateurs qui seraient mis à jour au fur et à mesure. Je pense que ça pourrait tout à fait se prêter à ce type d'exercice.

**Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci pour la proposition. Je ne vois pas d'autres... si, une main levée ici.

**Mme Nathalie BOUTIN-RICHTER, Zone Atelier Santé-Environnement Camargue, CNRS**

Bonjour. Nathalie BOUTIN-RICHTER, Zone Atelier Santé-Environnement Camargue du CNRS. Puisque les questions sont ouvertes et qu'évidemment, il y a beaucoup d'enjeux, mais en termes de territoire, peut-être que la question de l'élargissement du périmètre serait intéressante. Parce que nous avons beaucoup de remontées en termes d'inquiétudes en matière de santé mentale qui concernent ces projets. Donc, voilà, donc c'était pour ne pas oublier la Camargue dans les réflexions et dans les remontées que nous avons sur les préoccupations des personnes à l'égard de ces projets. On parle de perception, ça ne veut pas dire qu'il y a vraiment, mais il y a matière à s'y intéresser.

**Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci pour cette proposition. Donc, par rapport à la question sur la dimension juridique, alors bien évidemment dans le cadre du débat, c'est la question du droit à l'information, sur l'information disponible. Et je laisse monsieur BORGUS, je crois, pour la question de la sécurisation.

**M. Christophe BORGUS, Sous-préfet d'Istres**

Je vais répondre juste sur cette première question, sur le point précis que vous évoquez, les conséquences juridiques du débat. Si le débat a été organisé, c'est pour pouvoir embarquer plusieurs projets. Il y a ceux qui répondent juridiquement à la concertation, et c'est le cas des six projets qui ont été désignés dans le cadre du débat, et qui, eux, doivent répondre, parce que cette concertation, le débat public vaut concertation publique, donc Arcelor, Fos 3XL, les six projets que vous connaissez ont l'obligation légale de pouvoir répondre, de vous apporter tous les éléments nécessaires pour formuler votre avis. Les autres projets ne sont pas encore déposés, existent à peine, ou d'autres sont encore au stade de la réflexion, mais il était important pour les pouvoirs publics de les intégrer dans la réflexion. Donc, c'est ce que disait le DREAL, pour certains projets, nous ne disposons pas encore de toutes les informations parce que les projets ne sont pas encore déposés. Contrairement aux six que j'ai mentionnés et qui, eux, entrent dans l'obligation légale d'une information précise et détaillée.

## **M. S bastien FOREST, Directeur, DREAL PACA**

Sachant, si je peux compl ter, qu'en termes de processus, on est   un stade de concertation pr alable. Il y aura un stade d'autorisation administrative, des autorisations environnementales, o  la plupart de ces projets devront faire l'objet d' tudes d'impact, de d marches, de proc dures d'autorisation environnementale, avec des enqu tes publiques, et   ce moment-l , il y aura un stade beaucoup plus pr cis et des r ponses beaucoup plus pr cises sur l'ensemble des impacts, et l'autorit  administrative, en l'occurrence le pr fet de d partement devra prendre une d cision d'autorisation ou pas des diff rents projets, en fonction de l'ensemble des r glementations auxquelles ils sont confront s. On n'est pas du tout   un stade d'autorisation des projets, qui viendra bien plus tard.

## **Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Pr sidente de la Commission particuli re du d bat public**

Merci pour ces pr cisions. Je pr cise  galement qu'il y a deux projets en concertation pr alable par saisine volontaire de la CNDP. Donc, ils sont  galement dans leur exercice de concertation pr alable. Effectivement, concertation pr alable comme d bat public, on est en phase amont. Je ne vois pas d'autres mains lev es, je vous propose qu'on passe   la deuxi me phase, mais qui va vraiment  tre dans la continuit  directe de la premi re, de restitutions des discussions aux diff rentes tables, qui vont  tre effectu es par des membres de l' quipe du d bat, sur 3 minutes par table. Donc, ce sera tr s court,  videmment pas exhaustif. L'ensemble des  l ments sera bien vers  au d bat, des  l ments d'ailleurs ont d j   t  partag s par des personnes du public dans les questions pos es, n'h sitez pas   compl ter ou   amener d'autres  l ments sur le sujet pour les personnes qui n'auraient pas particip  aux tables.

Donc, nous passons   ce temps suivant, o  nous aurons  galement des interventions de personnes, de parties prenantes qui nous ont sollicit es, maintenant, sur le mod le comme   Arles ou   diff rents temps du d bat, voil , les personnes qui nous sollicitent peuvent intervenir sur 3 minutes, avec l'appui d'une ou deux diapos, pendant ces temps d' changes. Je vous propose qu'on passe   la diapositive d'apr s, s'il vous pla t, et je vais me plier la premi re   l'exercice de restituer la table que j'animais, donc qui  tait une table sur les  missions atmosph riques et la qualit  de l'air, bas e principalement sur la restitution donc des premiers r sultats de l'analyse des effets cumul s. Donc,   cette table, de nombreuses questions et informations – des informations ont  t  pr sent es sur l'analyse des effets cumul s, avec de nombreuses questions et demandes de clarification dans le rapport. Des sujets qui ont d j   t  abord s ici – la distinction entre CO2, gaz   effet de serre et polluants, quels polluants sont consid r s dans l' tude, avec une attention par exemple   est-ce que les

particules fines sont considérées dans l'agrégation des résultats ? Est-ce que l'étude portait sur des émissions ou sur l'exposition des populations ? Donc effectivement, c'est uniquement sur les émissions. Qu'est-ce qui est considéré dans la réduction des gaz à effet de serre ou dans l'évitement, c'est-à-dire ce qui est indirect ?

Donc, de nombreuses questions. Je vais assez vite puisque certains ont déjà été abordés, versés par des personnes précédemment. Et également, des demandes. Donc, des demandes à la fois par rapport à l'étude en tant que telle, dans la suite, donc de considérer plusieurs polluants, et pas une seule note agrégée pour la qualité de l'air. Donc, une demande d'avoir plusieurs indicateurs. Une demande également d'actualiser dans le temps, donc ça déjà été discuté, pour considérer les nouveaux projets, donc actualiser l'étude, mais également inclure les phases de chantier. Voilà, monsieur GUILBERT a déjà rapporté également ce point-là, qui était présent dans l'atelier. Également d'inclure en fait l'évaluation de l'exposition des populations, et pas seulement des émissions, avec une dimension territoriale. Une proposition plus large a été faite de revoir le réseau de surveillance de la qualité de l'air autour de la zone industrielle, en particulier en considérant les polluants émergents. Et une invitation donc à mettre autour de la table les personnes intéressées, pour savoir comment revoir ce réseau de surveillance et comment le financer. Enfin, une question qui a déjà été relayée, de l'accessibilité du rapport, donc qui a été répondue.

Je n'ai pas consommé tout mon temps, étant donné que des points ont été abordés. On va passer à la restitution de la deuxième table. N'hésitez pas, les personnes qui sont passées à cette table, à apporter des éléments complémentaires, ou les personnes qui ne sont pas passées à la table, des questions ou des avis sur le sujet et l'enjeu.

## **M. Mathias BOURRISSOUX, Garant de concertation**

Merci. Bonsoir. Sur le sujet biodiversité et artificialisation des sols, donc les échanges ont été très qualitatifs, permettant notamment d'intégrer une approche des enjeux plus précise que nous n'avons pu le voir dans l'analyse produite à ce jour. Quelques exemples. Il y a la volonté exprimée par les participants par exemple de bien s'intéresser aussi à la biodiversité ordinaire. Aujourd'hui, l'étude s'intéresse surtout aux habitats à forts enjeux. L'idée d'intégrer la biodiversité ordinaire, c'est aussi prendre en compte justement les enjeux de fragmentation des milieux et des corridors écologiques, quels qu'ils soient. Prendre en compte les corridors écologiques, c'est aussi se connecter avec les travaux en cours. Il a été constaté qu'on était sur l'idée d'une planification globale au travers de l'AEC, et comme on a une approche maximisante des impacts, il y a besoin aussi de rapprocher les impacts étudiés à l'échelle de l'ensemble des projets des nombreuses évaluations d'impacts qui sont aussi portées par des études de planification en cours. Donc, par exemple, sur les corridors écologiques, il y a la région

qui mène un travail autour de la résorption des points noirs de circulation des espèces. Donc, il y a ce rapprochement peut-être qualitatif à envisager. Sur une autre entrée, par exemple, qui serait le critère de seuil, des participants ont demandé à ce qu'il puisse y avoir un point limite qui soit adopté sur certains critères, à partir du moment où on pourrait estimer que le dépassement d'un seuil serait prohibitif pour le maintien des milieux, et à considérer donc comme des états de non-retour. Donc, dans ce cas-là, ce serait en termes de notation pour ainsi dire un critère très discriminant que d'intégrer les effets de seuil. Autre idée, ce sera la dernière, pour montrer la qualité des échanges, sur les enjeux de compensation, on en a beaucoup parlé, il y a le besoin de s'articuler avec les réflexions en cours autour de la territorialisation justement, de la stratégie nationale de restauration et de renaturation des milieux. Pourquoi ? Parce que l'on constate globalement autour des tables qu'il y a une approche de la compensation projet par projet qui est de plus en plus complexe à mener, et que rechercher directement à chaque fois projet par projet une compensation à proximité directe des sites industriels, ce serait peut-être de moins en moins valable si on cherche à conserver les fonctionnalités globales des habitats naturels. Donc, il pourrait y avoir une approche commune pour être mieux maîtrisé.

Ensuite, je reviens sur les demandes vraiment de précision sur les critères, parce qu'elles ont été nombreuses. Ça peut-être été d'ailleurs les premières à être envisagées. Il y a la volonté de mieux qualifier chacun des critères. Aujourd'hui, c'est vrai que l'approche reste assez généraliste, et donc il y a eu beaucoup de questionnements sur ce qu'on mettait derrière les critères, derrière les dénominations. La question des experts partie prenante, on y a répondu tout à l'heure, mais effectivement il y a une volonté, si pour l'instant ça été du dire d'expert de bureau d'études, d'associer mieux les parties prenantes. Et ensuite, la volonté de faire apparaître aussi la donnée des collectes brutes, avant d'avoir une approche de la valeur relative des résultats. Le principe de notation, pourquoi pas, beaucoup pensent qu'il mérite d'être discuté, mais ça ne remplace pas un affichage des données brutes collectées sur un certain nombre d'indicateurs. Enfin, dernier point, il y a une demande de travail collégial sur les critères les plus pertinents, et les plus robustes aussi, qui permettraient de faire vivre l'outil d'analyse sur la durée, puisqu'il y a bien une attente à ce qu'on ne soit pas dans une approche d'étude, mais dans une approche méthodologique de mise en œuvre d'un outil. C'est possible que s'il y a une animation, une gestion de ce cadre de méthode quand il sera consolidé, pour que ça puisse faire l'objet d'une mise en œuvre partagée. Donc, aujourd'hui, il y a vraiment la volonté d'aller vers une explicitation du pilotage et de la gouvernance associés à cet outil, parce que, et ça été une demande aussi portée à plusieurs reprises ce soir par les porteurs de projets, il faudra pouvoir à un moment donner intégrer les données au jour le jour, en fonction justement de la perception plus fine qu'on pourra avoir des effets de

chacun de ces projets. D'où, et ce sera le point final, la demande d'une clause de revoyure, et de participation des parties prenantes qui puisse être élargie pour intégrer des points de vue dans leur diversité sur cette question de l'analyse des critères et de leur formulation, pour partir du premier point.

### **Sébastien FOURMY, Secrétaire Général de la CPDP**

Parfait. Merci, Mathias. Donc, à maintenant le tour de la table sur la consommation en eau et sa qualité. Là aussi, quelques convergences, notamment sur les demandes de précisions sur le type d'eau dont on parlait dans l'étude, qu'elle vienne des nappes phréatiques, de la mer, des zones de surface. Aussi des questions sur ce qu'on entendait par qualité, avec derrière des questions de méthode, notamment peut-être sur les questions de hiérarchisation des enjeux, de hiérarchisation des zones. On a aussi eu des demandes de précisions sur savoir si cette étude prenait en compte la phase de chantier, à laquelle la réponse était non. Des questions sur aussi les zones de prélèvements. Et un nombre important de questions sur la prise en compte du changement climatique et les prévisions à 2050.

Sur les constats partagés, là, on a pas mal parlé du fait que 28 projets étaient pris en compte dans cette étude, alors qu'une cinquantaine était mentionnée dans le débat. Il y a eu un focus assez important notamment sur le projet Provence Bleue, qui n'est pas dans cette étude. Et puis, la prise en compte des projets liés, comme les logements ou les routes.

L'avis global, c'était de se dire qu'à ce stade, on avait peut-être plus une synthèse des prélèvements en eau, qu'il s'agissait là peut-être d'une première étape, et qu'une étude sur les effets cumulés, sur le sujet, restait encore certainement à faire.

### **Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci. Est-ce que des personnes qui ont participé aux tables veulent rajouter des points ? Ou qui n'ont pas participé.

### **M. Christian MARQUIS, Collectif Cistude**

Je voulais juste revenir sur un point concernant la territorialisation de la compensation, et préciser que ce qui a été dit, c'est qu'il était souhaitable de compenser au plus près des sites impactés – du moins, ce qui a été dit à la table à laquelle j'ai participé, je n'ai pas participé aux quatre. Et donc, de pondérer négativement l'éloignement du site de compensation par rapport au site impacté. Je crois qu'il faut le préciser, parce que

sinon, on entre dans une logique qui consiste   dire qu'on peut saccager ici et compenser ailleurs, et que ce n'est pas grave – si, c'est grave.

**Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Pr sidente de la Commission particuli re du d bat public**

Merci. Ici, puis l .

**M. Philippe MAURIZOT, Foss en**

Merci. Sauf erreur de ma part, parce que je n'ai pas particip  aux tables rondes, mais dans tout ce qui vient de nous  tre expos  sur les tables rondes pr c dentes, enfin, je n'ai pas vu le risque industriel. Et notamment, le risque industriel cumul  avec les potentialit s d'effets de r actions en cha ne. On a eu, il y a cinq jours de  a en arri re, un gazoduc qui a explos  du c t  de Saint-Martin-de-Crau, avec  vacuation de 200 personnes, parce qu'on a eu la chance que ce soit pass  dans une zone plus ou moins d sertique, mais imaginons, demain, avec le cumul de produits chimiques, de produits dangereux sur une m me zone, ce type d'incident, ou d'accident, appelons un chat, un chat, dans une zone avec des r percussions bien plus dangereuses pour la population notamment, il nous para t important que ce soit pris en compte. Or, sauf erreur encore une fois,  a n'a pas  t  int gr  dans votre analyse.

**Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Pr sidente de la Commission particuli re du d bat public**

Troisi me question.

**M. Jean-Laurent LUCCHESI, THT 13/30**

Bonsoir. Jean-Laurent LUCCHESI, collectif THT 13/30. Je pense que l'id e et les questions qui ont  t  soulev es sur les seuils dans cette  tude sont, il me semble, importantes, notamment pour certains habitats ou certaines esp ces, voire sur les quantit s d'eau. Et la question, c'est de savoir, si ces seuils sont identifi s, est-ce qu'ils s'opposeront en droit   d'autres projets qui impacteraient sur ces seuils ?

**Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Pr sidente de la Commission particuli re du d bat public**

Merci. Donc, trois questions. Sur la possibilit  de tenir compte d'un facteur d' loignement dans la pond ration. Donc, il y a eu – l'analyse des effets cumul s a  t  restitu e sur trois sujets, il y a une table sur les risques, mais qui ne portait pas sur les r sultats, donc est-ce que vous voulez partager quelques  l ments peut- tre sur les

r sultats de l'analyse sur les risques industriels ? Et enfin, sur la question des seuils, la possibilit  que ce soit opposable en droit, qui... Donc, peut- tre la prise en compte des r sultats, premiers r sultats sur les risques industriels dans l'analyse ?

### **M. Pierre MONTEILLER, Chef du Service Pr vention des Risques, DREAL PACA**

Bonjour   tous. Donc, Pierre MONTEILLER, je suis le chef du service pr vention des risques   la DREAL. Donc, dans l'analyse des effets cumul s, sur les risques,  a  t  une des incidences qui a  t   voqu e, n anmoins en fait c' st dans les  tudes de danger que les effets cumul s et les effets domino sont pris en compte dans la combinaison des probabilit s des  v nements initiateurs, le fait qu'un certain nombre d'enjeux et de possibilit s et de concentrations d'installations qui peuvent donner lieu   des accidents ou des incidents comme on a pu en conna tre, c' st pris en compte dans ce qu'on appelle la m thode de l' tude de danger et la ma trise du risque   la source. L'id e est de bien r duire le plus possible le risque   la source lors de la conception du projet, et lors de la d finition dans l' tude de danger de l'ensemble des ph nom nes dangereux et des barri res associ es pour que le site industriel soit compatible avec l'environnement dans lequel il s'inscrit.

### **Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Pr sidente de la Commission particuli re du d bat public**

Merci. Donc, une prise en compte projet par projet, donc peut- tre, est-ce que la r ponse sur la question des seuils, la possibilit  de d finir des seuils qui soient opposables dans l'instruction des projets ?

### **M. S bastien FOREST, Directeur, DREAL PACA**

Sur les seuils, je pense qu'on a capacit    appr cier des seuils d'acceptabilit  pour le territoire d'un certain nombre d'impacts cumul s. Et donc, ce sont des warnings que l'on peut avoir collectivement   l'esprit par rapport   un certain nombre de param tres d'impacts que l'on analyse. En revanche, sauf   ce que je fasse erreur, sauf   inscrire  a dans des documents d'urbanisme qui s'imposent aux autorisations environnementales futures, ces seuils n'ont pas de valeur d'opposabilit  par rapport   un porteur de projet. Par contre, dans l'appr ciation que le pr fet de d partement portera sur une demande et sa participation au d passement ou   approcher un seuil, ce sera quelque chose d'important  videmment dans l'appr ciation par rapport   la demande. Mais le caract re opposable ne m'appara t pas  vident   inscrire.

## **Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci. Peut-être au niveau méthode, Edater, la possibilité d'ajouter une modulation selon l'éloignement dans la note ?

### **M. Sébastien GUILBERT, Edater**

J'ai pu peut-être le préciser sur les tables, ça fait partie des réflexions qu'on a actuellement sur l'actualisation des analyses et le fait de pouvoir effectivement territorialiser, avoir des incidences, voilà, réviser au regard du territoire qu'il touche et de l'intensité qui le touche. Donc, voilà, c'est en cours.

## **Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ces trois thématiques ? Sinon, je vous propose que l'on passe à la restitution des trois tables qui portaient sur les enjeux de santé. Dans tous les cas, s'il y a des questions que vous souhaitez apporter ensuite, elles restent bienvenues, sur ces trois thématiques. Donc, j'invite les rapportrices de ces trois tables, et de passer à la diapositive suivante, s'il vous plaît.

### **Anne LAPORTE, Membre de la CPDP**

Bonjour. Merci. Donc, la première table, c'est la table qui a travaillé sur l'offre de santé, en référence aux demandes du public sur des questions d'accès aux soins, notamment l'hôpital de Martigues qui a été beaucoup discuté, mais aussi l'offre de soins ambulatoires, et aussi l'offre de soins locale. Donc, dans cette table, nous avons d'une part eu un certain nombre de demandes d'informations. Les présents, ceux qui ont présenté des données dans cette table, c'est l'ARS, l'hôpital de Martigues, et aussi le Centre intercommunal d'action sociale du pays de Martigues. Donc, un projet porté par le CIAS, qui s'appelle le LISET, qui est un projet innovant, c'est un laboratoire d'innovation en santé environnementale et territoriale, qui a été beaucoup questionné – son échelle, ses objectifs, la place des citoyens et des industriels, est-ce que ça existe ailleurs ou pas ? Donc, effectivement, c'est un dispositif assez original, qui n'existe pas ailleurs, mais l'ARS soulignait qu'une façon de développer ce type d'approches, ce serait donc de développer d'autres contrats locaux de santé, qui sont des contractualisations entre l'ARS et les municipalités. Donc, on a un peu – voilà, il y a eu des questions aussi sur qu'est-ce que ces contrats locaux de santé, avec qui ils sont conclus. Et en fait, voilà, pour expliquer que c'était lié au volontarisme de l'action des communes. Sur l'hôpital de Martigues, il y a eu, bon, évidemment beaucoup de questions. Il y a eu une présentation assez détaillée du directeur de l'hôpital sur la

question des financements, du calendrier. Il y a une information importante qui a  t e donn e par l'ARS, qui est qu'en fait, ces financements sont multipartenariaux. Ce n'est pas simplement l' tat, on a le S gur, mais on a aussi les collectivit s, la m tropole, etc. D'autres questions ont port e sur la prise en compte des risques des nouvelles mol cules dans le cadre de la r industrialisation. Et en particulier, par rapport   ces questions, notamment dans le cas d'accident industriel, l'h pital a rappel e qu'il y avait d j a des proc dures de gestion de ces risques avec une r gulation en fonction des probl matiques.

Sur les constats, j'aimerais insister sur un des constats qui  tait sur la reconnaissance des maladies professionnelles. En particulier, la probl matique des m decins qui ne se sentent pas outill s pour remplir des dossiers de demande de reconnaissance. Donc, voil a, il y a une action notamment du CIAS de Martigues pour aider les m decins dans ce sens-l a. Sur la question de l'attractivit e des territoires, notamment par rapport   l'offre ambulatoire, et par rapport aux professionnels, m dicaux, param dicaux, on a discut e, il y a une discussion sur les crit res qui permettraient justement d'am liorer l'attractivit e, notamment le cadre de vie, le lieu de travail, notamment d'autres professionnels de sant e pour assurer la sant e des nouveaux venus. Et aussi, une question qui est revenue sur les freins   la mobilit e, notamment les infrastructures routi res et de transport en commun. Donc, voil a, j'arr te.

### **Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Pr sidente de la Commission particuli re du d bat public**

Merci.  videmment, l'exercice de restituer une heure et demie d' changes en 3 minutes est tr s court, mais tout sera  videmment vers e au d bat, et j'invite les personnes dans le public ensuite   rebondir peut- tre.

### **Val rie SAKAKINI, Garante de concertation**

Bonsoir. Donc, la table 5 portait sur les impacts sanitaires des projets. Donc, on avait des repr sentants de l'ARS, et  galement de l'Institut  cocitoyen. Donc, ce qui est ressorti assez rapidement, c'est un besoin d'avoir un  tat des lieux sanitaire actuel, donc sur le territoire, par rapport aux industries existantes, avant de regarder finalement l'impact de ces nouveaux projets. Par rapport   ces nouveaux projets, il y avait une question aussi des effets cumul s. Donc, effets cumul s actuellement, et effets cumul s avec ces nouveaux projets, avec un besoin de savoir qu'est-ce que finalement ces nouvelles industries vont  mettre en termes de polluants atmosph riques. Et est revenue aussi la question des valeurs limites, en fait, de d passement. Tout  a dans le raisonnement effectivement de l'effet cocktail : si on additionne tous ces polluants, est-ce qu'on n'a pas un impact sanitaire important ?

Ensuite, par rapport aux futurs projets, il y avait une demande d'avoir un suivi épidémiologique, et des questions sur finalement quelles sont les méthodologies employées donc pour ces études. Il y avait aussi en termes d'enjeu, ce qui est ressorti, c'était la concurrence finalement entre des facteurs économiques, des facteurs sociaux, par rapport à des indicateurs de santé, et finalement quel est le choix qui est pris, quelles sont les décisions prises par les autorités publiques, et comment faire en sorte finalement que ces études sanitaires qui sont produites par l'ARS et par Santé Publique France finalement aident en fait à cette prise de décision.

Alors, pour revenir sur la question aussi des différentes – donc, l'ARS a présenté les différentes études qui sont en cours suite à l'observatoire Revela 13. Pour l'instant, ce sont des études donc qui n'ont pas encore été finalisées, donc les données seront disponibles, de ce qu'on a compris, d'ici 2025 pour certaines d'entre elles. Donc, il y avait à la fois de la part de certains participants une reconnaissance d'avoir de plus en plus d'études, donc ç'a été apprécié, mais en même temps, finalement, on ressentait une certaine frustration de ne pas avoir en fait ces éléments pour pouvoir finalement débattre. Et donc, il a été jugé aussi que la réunion finalement pouvait être prématurée, en tout cas sur ce sujet-là, d'autant plus que les industriels, comme ç'a été dit précédemment, n'ont pas encore réalisé toutes leurs études. Et donc, on ne peut pas évaluer l'impact sanitaire.

Et ensuite, il y a eu ce qui a déjà été dit précédemment, on est revenu sur la question finalement : est-ce que la décarbonation ne masque pas d'autres sujets prioritaires sur le territoire ? Et notamment, donc, les pollutions. Et je m'en arrêterai là.

### **Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci.

### **Iona ROCCI, Chargée de mission**

Merci. Donc, la sixième table traitait des enjeux de santé environnement, à partir de cartes sensibles qui ont été coproduites par deux chercheurs en sciences sociales, donc Alexis GRUSSI et Mariana RIOS, en collaboration avec l'Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos, et une illustratrice. Donc, plusieurs contributions, notamment la nécessité de prendre en compte une approche one health de la santé, qui prend en compte la santé de la biodiversité, la santé humaine, la santé animale, pour vraiment l'approche globale. Aussi, différentes pollutions, donc ne pas prendre en compte que les fumées et la pollution qui est visible, mais bien la pollution sonore, lumineuse et atmosphérique. Les questions des nouvelles pollutions

arrivées par la mer, du fait du développement des nouveaux projets portuaires. Et aussi, donc, un questionnement sur ces cartes, où n'étaient pas représentés d'autres projets à caractères sociaux et environnementaux, comme la création d'un parc régional naturel à l'est de Fos, donc le Parc des Étangs. Plusieurs questionnements, donc, pour les projets notamment, donc quels sont les impacts cumulés des projets sur la santé des populations, comment les projets intègrent la pollution lumineuse et l'approche one health de la santé, et enfin une question plus précise sur l'impact d'une extension potentielle de Clésud pour les habitants de Miramas. Et plusieurs questions plutôt pour les services de l'État sur quelles sont les mesures envisagées en termes de compensation écologique sur le territoire de Fos, avec l'expression d'un mécontentement sur des compensations qui se feraient non localement, donc pas sur le territoire. Et quelles sont les études prévues par l'ARS sur les impacts sanitaires cumulés des projets.

### **Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci. Nous avons également, sur cette thématique, deux sollicitations d'intervention, mais est-ce qu'il y a des personnes qui ont participé à ces tables qui souhaiteraient ajouter des éléments ? Ou des personnes qui n'ont pas participé et qui auraient des questions ? Bon, dans ce cas, je propose qu'on passe aux deux interventions. Monsieur MOUTET, pour la DPLGF.

### **M. Daniel MOUTET, Président, Association DPLGF**

Merci de m'avoir consacré quelques minutes à la présentation des cartes. C'est un travail que nous avons fait en commun, et je les remercie d'avoir pris en compte cette cartographie qui représente le passé sur Fos. Un passé qui est imaginé et vu par des scientifiques, et j'ai pu m'exprimer dessus. Et ce que cette carte-là a représenté ce que les Fosséens et les autres villes extérieures qui sont venues sur Fos, vous voyez des manifestations, vous voyez un petit peu tout le passé qui a émergé sur cette carte. Et cette carte a donné lieu, une carte du futur. Bien sûr, entre, il y a la... sur la carte... la légende, sur le slide d'après, qui seront bien sûr sur notre site internet, sur le site de la CNDP, et n'importe qui pourra venir améliorer sur notre site internet ce qu'ils ont à dire sur ces cartes-là.

Passons à la carte du futur. Sur la carte du futur, vous avez un petit peu toutes les futures industries qui vont venir pour décarboner. Vous voyez les fumées, vous voyez les risques qu'il y a. On parle aussi des routes, parce que c'est un enjeu pour nous, Fos va être enclavée complètement à travers tous les travaux qu'il va y avoir sur cinq ans minimum, et plus tous les industriels qui vont travailler. Ça va être un enjeu énorme, et

tout ça est bien mentionné. On peut avoir oublié quelque chose, mais c'est un travail qui a été fait en collaboration avec aussi, j'ai oublié de le dire, les jeunes du Conseil municipal de Fos. Tout ça a demandé d'avoir un travail énorme. Et sur la légende, bien sûr, on retrouve un petit peu tout ce qui est là-dessus. Mais je passe vite la parole à Mariana.

### **Mme Mariana RIOS, Chercheuse en sciences sociales**

Merci. Je vais parler juste 30 secondes. Donc, on a eu l'occasion de discuter avec pas mal de personnes ici aujourd'hui. On a voulu partager cette méthodologie, qui peut être utilisée de différentes façons, mais on essaie de rendre visible des problématiques qui sont souvent négligées, et aussi de mettre en valeur l'expertise, le savoir citoyen, le savoir des habitants, comme une donnée aussi importante. Et donc, ça a été vraiment chouette de travailler ensemble, en collaboration. Et ces cartes, l'intention, ce n'est pas qu'elles soient exhaustives ou représentatives de tout, mais ça met en valeur une certaine connaissance ancrée vraiment dans la durée. Et elles sont toujours inachevées, dans le sens qu'elles se complètent par la discussion avec des personnes, et l'intention, c'est que ces cartes voyagent et qu'elles fassent plein de rencontres. Donc, pour nous aujourd'hui, cet objectif a été accompli.

### **M. Alexis GRUSSI, Chercheur en sciences sociales**

Et on vous invite dans ce cadre-là à vous saisir aussi de cet outil de cartographie sensible, ou de contre-cartographie, à vous en saisir dans le cadre des débats, des projets, ou des futures réunions auxquelles vous participerez, à peut-être interroger aussi les visuels qu'on vous présenter, et à vous exprimer en fait sur vos propres perceptions du territoire, pour peut-être aussi faire en sorte d'analyser celui-ci à l'aune de vos expériences. Et vous pouvez aussi venir voir les cartes à la table 6, qui sont là-bas, à la fin de nos échanges. Merci.

### **Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci. Donc, Daniel MOUTET était accompagné d'Alexis GRUSSI et Mariana RIOS, chercheurs sur le projet. Donc, les cartes sont affichées. Vous avez remarqué également, tous les produits des tables sont affichés, donc pendant la collation, n'hésitez pas, si vous souhaitez en savoir plus des échanges qu'il a pu y avoir aux différentes tables. Et les versions définitives des cartes seront versées au débat également. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cette intervention ? Et sinon, par rapport aux questions de santé ? Donc, on avait une proposition d'intervention du SPPPI pour présenter...

## **Gw na lle HOURDIN, SPPPI PACA**

Bonjour. Merci de me donner la parole. En fait, mon propos  tait de ne pas aborder la question de sant  environnement sans parler du dispositif R PONSES auquel beaucoup d'acteurs participent, et c' tait bien l'id e de mettre en valeur les acteurs. Donc, juste pour vous pr senter tr s succinctement le dispositif R PONSES, sachant que c'est une grosse m canique et que vous pouvez tout avoir sur le site internet dispositif-reponses.org. Le dispositif R PONSES, en une phrase, c'est simple, c'est r pondre aux attentes et aux pr occupations des habitants du territoire de l' tang de Berre sur la pollution de l'air par des actions concr tes. Et donc,  a, c'est une d marche que l'on porte en trois temps, avec une p riode o  on va  couter les citoyens, une p riode o  on va leur demander de juger les actions qui sont mises en place par les acteurs du territoire, et une derni re p riode o  on va rendre des r sultats et des perspectives.

Alors, juste, j'ai oubli  de pr senter le SPPPI, donc je reviens deux petites minutes en arri re pour repr senter le SPPPI. Le SPPPI, c'est une association de concertation sur l'environnement, le risque, et l'industrie. Concr tement, nous, on est la table ronde o  on va mettre autour de la table tous les acteurs, qu'ils soient associations, collectivit s, industriels,  tat,  tablissements publics, syndicats, pour parler des sujets qui sont conflictuels,  mergents, pol miques, etc. Et donc, on s'est saisi de ce sujet de sant  environnement parce qu'il y avait un gros sujet sur le territoire, notamment sur la pollution de l'air.

Donc, je reviens   R PONSES. R PONSES, c'est donc une d marche en trois temps que l'on r it re chaque ann e avec des actions concr tes pour r pondre aux attentes des populations sur la pollution de l'air pour l'instant. Si je prends la slide suivante, voici les r sultats. Jusqu'  pr sent, nous avons recueilli 154 attentes des citoyens, qui sont tous azimuts, mais avec   chaque fois le prisme de la pollution de l'air, et 158 actions ont  t  mises en place. Vous voyez   droite tous les acteurs qui sont engag s dans cette dynamique. C'est pour  a que c' tait important pour moi d'en parler ce soir, parce que c'est vraiment une d marche qui est collective, sur l'ensemble du territoire, et qui fait boule de neige : de plus en plus d'acteurs r pondent aux attentes des citoyens. Les r sultats que l'on voit, ce sont -24 % d' missions de compos s organiques volatiles, donc monsieur FOREST en a parl , c'est un arr t  pr fectoral qui a  t  mis en place, sp cifique au territoire, et qui va plus loin que ce qui se fait sur le plan national. On voit aussi, sur l'indice ICAIR qui est d velopp  par AtmoSud, une progression, puisqu'on passe de 6,5   5. Bien  videmment, c'est insuffisant. Bien  videmment, il faudrait aller plus loin. On peut  tre d j   tre content de cette d marche qui se fait sur le territoire et qui a permis de progresser. Merci   tous les acteurs, et c'est en leur nom que je parle ce soir.

## **Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Pr sidente de la Commission particuli re du d bat public**

Merci pour ces interventions compl mentaires sur des propositions d'approche globale des questions de sant . Est-ce qu'il y a des questions ? Ou est-ce que sur ce deuxi me temps sur les trois tables de sant , est-ce qu'il y a des contributions ou d'autres questions ? Sinon, je vous propose que l'on passe au dernier temps, avec la restitution des trois derni res tables, donc sur les risques naturels et industriels et sur logement, urbanisme, si on peut passer   la diapositive d'apr s, s'il vous pla t. Diapositive suivante. Merci.

## **M.  tienne BALLAN, D l gu  r gional de la Commission nationale du d bat public**

Merci. Bonsoir   toutes et   tous. Donc, table 7, on  tait sur les questions de logement, d'urbanisme, d'am nagement et de paysage. Premier  l ment, les intervenants contributeurs  taient notamment la m tropole, il y avait aussi les services de l' tat qui  taient pr sents, mais la m tropole surtout qui nous a expos  les enjeux du SCoT. Le SCoT de la m tropole, il sera approuv  la semaine derni re, donc on a parl  des grandes orientations qui seraient prises dans le SCoT une fois approuv .

Premier point sur  a, l'enjeu du SCoT tel qu'on l'a compris, c'est de faire un document unifi , qui rassemble tout le monde et les quatre SCoT pr c dents de l'ensemble des territoires de la m tropole. Deuxi me grand  l ment, le SCoT, c'est un document de principe, et l -dessus, il y a eu beaucoup de discussions, sur le principe mis en avant par la m tropole, qui  tait vraiment autour d'un retournement, d'un changement complet d'attitude, d'arr ter finalement le d veloppement urbain et l'accueil de nouvelles populations dans les petites communes, communes notamment p riph riques, de petite taille, qui ont support  jusqu'ici en fait l'essentiel de l'accroissement d mographique, et la volont  de la m tropole de recentrer sur les p les existants, les centralit s existantes, les p les de d veloppement, en l'occurrence sur l'ouest du d partement de la m tropole, c'est Martigues, Istres, Miramas et Salon.  a fait beaucoup r agir   diff rents moments, et notamment sur qu'est-ce que  a veut dire en termes de densit , en termes de qualit  de vie, de reconcentrer la population sur des p les d j  existants ? Il y a vraiment une demande tr s, tr s importante de maintenir des espaces de nature, de respiration, agricoles, naturels, dans ces p les urbains, et donc de ne pas en faire finalement des espaces invivables. Le deuxi me – quelques s ries de questions ensuite au-del  de  a. Quelles hypoth ses prend le SCoT ? Combien d'emplois finalement ? Est-ce que v ritablement les emplois, notamment qui sont promis par l'industrie, vont se r aliser ? Dans quel temps ? Et pour un nombre d'emplois cr s, combien d'emplois peuvent  tre d truits par ailleurs ? C' tait une question qui  tait importante.

Sur, concr tement, est-ce que le territoire peut accueillir ces nouveaux emplois et ces nouveaux habitants, le SCoT a identifi  plusieurs secteurs   enjeux, mais sur cette question, est-ce que les communes dont je viens de parler avant ont la capacit  d'accueillir, la r ponse de la m tropole, c'est plut t oui. Il y a la possibilit  de le faire. Des questions n anmoins sont pos es. Est-ce qu'il faut vraiment le faire l  ? Est-ce que c'est   Fos, enfin sur la ZIP de Fos qu'il faut cr er les industries avec le plus d'emplois ? Sachant qu'on est loin, il y a une probl matique d'amener les salari s sur leur lieu de travail qui fait penser   certains que ce n'est peut- tre pas l  qu'il faut concentrer les emplois. Deuxi me  l ment de questions : quelle logique ensuite on utilise dans l'espace pour organiser ces nouveaux logements, ces d veloppements urbains, favoriser plut t les gares ? Est-ce qu'on peut utiliser les friches industrielles pour faire  a ? Eh bien, pourquoi pas, mais les friches industrielles, par exemple   Port-Saint-Louis, donc la question a  t  pos e : pourquoi ne pas faire tout le logement   Port-Saint-Louis ? C'est une question. La r ponse  tait plut t non en fait, Port-Saint-Louis, il y a peut- tre des choses   faire, mais on n'est pas sur un p le de d veloppement, on est loin, et on a des enjeux extr mement importants d'un point de vue naturel.

Enfin, et je terminerai avec  a, pour dire simplement que parmi les choses qui ont  merg  comme des enjeux importants pour r fl chir    a, il y avait notamment une question d' chelle. Et l' chelle, tr s clairement aujourd'hui, si elle ne prend pas en compte le Pays d'Arles, pour un certain nombre d'acteurs,  a pose un vrai probl me. C'est- -dire que ce n'est pas possible en fait de continuer   fonctionner sur l'accueil de populations qui vont travailler sur le secteur de l'ouest de la m tropole sans travailler beaucoup plus  troitement avec les communes du Pays d'Arles. Et pour terminer vraiment, une attente sur des questions de paysage, et sur le paysage, le SCoT avait plusieurs propositions   faire, et plut t un int r t de la part des participants   ce que le paysage soit am lior , recousu, ou en tout cas pacifi  sur diff rents secteurs particuliers, comme l'entr e de ville de Port-Saint-Louis.

### **Ken NOVELLAS, Membre de la CPDP**

Je prends la suite. Bonjour   toutes et   tous. Donc, sur la table 8, risques naturels et changement climatique, d j  pr ciser qu'il n'y avait malheureusement pas d'intervenant   cette table, et que c' tait plus une mise   disposition de documents des intervenants qui devaient  tre pr sents. Et donc, du coup, c' tait une discussion autour de ces documents. Et pr cisons aussi qu'il y avait   cette table plusieurs fois les services de l' tat et des industriels pour r pondre   un certain nombre de questions qui ont  t  pos es.

Donc, pas mal de questions sur la submersion marine et l' l vation du niveau de la mer   l'horizon 2050 : quelle prise en compte ? Mais aussi plut t la question de

l'accessibilité des cartes communales à risques. C'est-à-dire que pas mal de locaux ont des difficultés à trouver ces mêmes documents sur les sites, donc il y a une question d'accès à l'information. Pas mal de questions aussi sur la sensibilisation aux risques, et notamment du fait qu'il y avait des industriels à la table, est-ce qu'ils pouvaient eux-mêmes sensibiliser aux risques, et des besoins de concordance avec l'État sur les messages de prévention. Et puis, une autre question qui a été maintes fois évoquée, c'est la résilience des infrastructures industrielles et routières, infrastructures à la fois existantes et projetées dans le futur, face aux risques eux-mêmes existants, actuels, et leur intensification liée au changement climatique.

En parallèle de ces questions un peu globales, certaines questions sur des risques plus spécifiques, notamment le risque incendie qui a été évoqué plusieurs fois : est-ce qu'on a des moyens nouveaux et renforcés face au risque incendie ? Est-ce qu'on a évalué l'intensification des risques incendie liée au changement climatique ? Donc, pas mal de questions autour de ça. Et puis, aussi, pas mal de questions sur des études d'autres risques non évoqués autour de la table : risque sismique, sécheresse, on a évoqué aussi le risque zoonotique, donc la propagation de certaines maladies des animaux à l'homme, mais aussi, ç'a été évoqué précédemment, de santé mentale liée à ces projets. Je note aussi des questions sur l'impact sur les ressources humaines et les conditions de travail face au changement climatique : comment bien travailler dans les différents sites industriels demain, lié aux questions des températures ? Et d'autres questions sur le risque de salinisation de la nappe de La Crau face à la submersion marine. Donc, voilà, pas mal de questions plus spécifiques sur des risques en particulier.

On note aussi la question de la stabilisation des sols par rapport aux projets qui nécessiteraient des remblais, et donc c'est quelque chose qui est revenu aussi. Et puis, pas mal de questions sur l'actualisation des plans de prévention et sur comment ces documents eux-mêmes doivent s'actualiser face aux données du changement climatique. Il y a eu pas mal de questions autour de ça. Voilà, je vais m'arrêter là, il y a pas mal de choses qui ont été évoquées. Je laisse la parole à Corinne.

### **Mme Corinne LARRUE, Membre de la CPDP**

Merci. Donc, la dernière, et pas des moindres, puisqu'il s'agissait des risques industriels. Alors, on a abordé quatre grandes questions. On avait la présence autour de la table d'un représentant de la DREAL Bouches-du-Rhône. Donc, premier type, c'était la question des enjeux, où sont ressortis un peu trois enjeux en termes de saturation de la population vis-à-vis de la concentration de ces industries sur un même territoire. La question des NATECH, c'est-à-dire du lien entre mon voisin et ma table, le lien entre changement climatique et les risques industriels tels qu'ils ont été prévus jusqu'ici. Et une qui est revenue sous différentes formes, la question de l'implication des citoyens

pour la gestion de ces risques, et il est regretté le peu d'exercices avec les habitants, et l'idée aussi qu'il n'y a pas forcément de retours sur les incidences passées, et que donc il y a une demande assez forte de ce côté-là.

Le deuxième point était sur la gestion des risques en présence. Là, plusieurs questions ont été posées, alors un peu en vrac, la question des formations des personnels, notamment au regard de beaucoup de sous-traitance, et du coup ça pose la question : est-ce que les personnes sont toutes formées à la question des risques ? La question aussi de la prise en compte de l'anxiété et de la santé mentale vis-à-vis des risques, qui apparaît quelque chose à la fois d'étudié, mais de réel. Et aussi, toujours, le rôle à jouer par la population en cas de crise. Ça été relié à l'incident qui a été nommé. Et du coup, la question aussi a été posée : quelle articulation entre les communes au regard de ces risques ? C'est-à-dire qu'on sait quelle commune fait ça, telle autre fait ça, mais quand ça se passe sur la commune d'à côté, on ne sait pas trop comment ça se passe.

Le troisième point était sur la nature des nouveaux risques induits par les nouveaux projets. Sont revenues beaucoup de questions sur l'hydrogène, sur la connaissance des risques induits par cette nouvelle molécule. Beaucoup de questions aussi sur les effets cumulés de l'ensemble de ces projets, anciens et nouveaux, les effets cocktail liés aux nouveaux projets. Et deux finalement conséquences : l'impact sur les usages du territoire, qui est déjà dans beaucoup de cas très contraint par les industries existantes, est-ce que ces nouveaux projets ne vont pas rajouter un peu trop de contraintes ? Et un mot qui résume tout : comment se préparer au pire ?

Pour la fin, quatrième point, la prise en compte de ces nouveaux projets dans la gestion des risques, donc le futur, beaucoup de questions ont porté sur le changement dans la gestion des risques par l'arrivée de ces nouveaux projets, notamment du côté des services de contrôle de la DREAL, quelle appréhension par la DREAL ? Y a-t-il de nouveaux moyens qui existent, qui sont prévus ? Autre point autour de la dynamique des projets et de la dynamique des risques : finalement, si des projets n'aboutissent pas ou s'ils ne sont pas autorisés du fait de risques trop conséquents qu'ils pourraient induire, comment sont revalorisées les études de danger ? On sent qu'on a une dynamique de projet, une dynamique de risque, mais on ne sait pas trop comment elle s'articule. La DREAL a pu amener un certain nombre de réponses à l'ensemble de ces questions, mais pas toutes, parce qu'on était contraint par le temps. Et voilà.

### **Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci à tous les membres de l'équipe du débat qui ont respecté les 3 minutes de restitution. Est-ce qu'il y a des personnes qui – alors, je crois que tout à l'heure, il y avait une main levée à la fin sur la santé, je ne sais pas si la personne est toujours là, souhaite

toujours intervenir ? N'hésitez pas. Sinon, est-ce qu'il y a des personnes qui étaient aux tables, à ces trois tables et qui veulent apporter des éléments complémentaires ? Ou des personnes qui n'y étaient pas et qui ont des questions ou veulent apporter des éléments complémentaires ?

### **M. Stéphane COPPEY, France Nature Environnement Bouches-du-Rhône**

Merci. D'abord, un grand bravo, je dirais, pour l'animation de ces tables et pour la restitution. Je dois avouer que j'essayais de guetter ce qui aurait pu ne pas être dit, repris – en tout cas, chapeau. Une question, un point qui m'a beaucoup gêné dans la dernière table, numéro 9, sur le fait que par rapport aux effets domino et aux risques donc de répercussion d'un incident donc industriel sur un autre site industriel, donc la DREAL dit « oui, mais on n'a pas encore analysé les dossiers de risques, on n'a pas encore sorti les arrêtés d'exploitation, et peut-être qu'on sera amené à dire que tel projet ne doit pas avoir l'ampleur qu'il doit avoir si on ne veut pas avoir le risque d'effet domino ». Très concrètement, ça peut vouloir dire, selon moi, qu'un projet de production d'hydrogène à grande échelle tel qu'on en a sur le territoire pourrait se retrouver au travers de cette analyse fine par la DREAL divisé par 2 par exemple, ou des choses comme ça. Quand on sait l'impact que ces projets ont sur notamment le dimensionnement des réseaux électriques, pour ne citer que ça, il me semble quand même que cette analyse devrait venir relativement rapidement, et pour ainsi dire aurait peut-être dû déjà intervenir dans les préinstructions de ces projets, pour que quelque part tout le travail qu'on mène là collectivement pour voir quelle est la cohérence de ces projets et leurs répercussions globales, on ne soit pas dans la méprise par rapport à la capacité réelle de cohabitation de ces différents projets industriels entre eux. Donc, voilà, une interpellation.

### **Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci. On va prendre, par ici, il y a trois questions, j'invite peut-être la DREAL... on prend d'abord trois questions ou interventions.

### **M. Jean-Laurent LUCCHESI, THT 13/30**

Merci. Une question par rapport à la table ronde 7, à laquelle je n'ai pas participé, mais très intéressante sur les SCoT, et l'élargissement aux SCoT des autres territoires du Pays d'Arles, mais aussi peut-être du Gard, notamment dans la vallée du Rhône où il y a des sites industriels qui sont occupables et où on pourrait élargir les zones où on peut recevoir des gens du développement urbain et travailler sur les paysages.

## **Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci. Je ne vois pas d'autres mains levées. Alors, il y avait également beaucoup de questions sur les tables et certaines n'ont pas eu de réponse, par exemple le lien entre nappe de Crau et biseau salé, mais qui a été abordé lors du webinaire, on pourra verser ces questions bien sûr au système questions-réponses pour que les réponses soient publiées. Côté DREAL, est-ce que...

## **M. Pierre MONTEILLER, Chef du Service Prévention des Risques, DREAL PACA**

Sur votre question par rapport donc à la prise en compte et l'appréciation qu'on pourrait porter sur la règle générale de tout projet industriel doit être compatible avec son environnement, et donc si l'étude de danger démontre qu'il y a une incompatibilité et qu'une des solutions, c'est réduire la production pour que derrière, ça puisse être compatible avec son environnement, ça amènerait à peut-être poser d'autres questions en chaîne dans la logique globale de l'aménagement du territoire. La difficulté aujourd'hui, on le dit, c'est que cette concertation, elle est préalable, et dans la liste des projets, il y a des projets plus ou moins matures, des projets déjà autorisés sur lesquels on pourra répondre assez facilement sur les zones d'effets, qui ont été étudiées, et des projets aujourd'hui qui sont très préliminaires, pour lesquels les différentes études, non pas l'étude de danger au complet, mais les premières évaluations des zones d'effets n'ont pas pu être produites, pour des questions de définition des procédés, définition de la taille. Et aujourd'hui, nous, DREAL, on accompagne les porteurs de projets en préinstruisant, en faisant ce qu'on appelle des phases amont le plus tôt possible pour prendre en compte ces enjeux-là. Néanmoins, il faut aussi que les projets viennent avec ces différentes études pour qu'on puisse les accompagner et répondre à ces enjeux. Donc, c'est encore un peu difficile sur l'ensemble – l'analyse des effets cumulés parle de 28 projets, mais ces projets, cette liste s'est étoffée, mais dans ces 50 projets dont on peut entendre parler, il y a des projets qui sont, comme je l'ai dit, autorisés, qui sont aboutis on va dire d'un point de vue définition de l'avant-projet, et des projets qui sont beaucoup moins matures, et pour lesquels il est compliqué, nous, d'accompagner tant qu'on n'a pas l'ensemble des données pour répondre à la question de la compatibilité toujours derrière du site, du futur site avec son environnement. Sachant qu'on est sur une zone qui est quand même assez contrainte avec l'ensemble des plans de prévention des risques technologiques, et que si des effets amènent à une incompatibilité du site avec certaines zones, ça donnera lieu à ce qu'on appelle des servitudes d'utilité publique pour restreindre l'utilisation de certaines zones avec une utilisation par des riverains.

**Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci. Nous arrivons à la fin de cette réunion...

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Il y avait une question sur Arles. Je vais juste réexpliquer le contexte et donner deux ou trois éléments, après je donnerai la parole à la métropole pour expliquer les conditions d'un débat ou non avec le Pays d'Arles. C'est vraiment sorti à plusieurs reprises, pas seulement sur la question des emplois ou des communes qui accueillent, mais aussi sur le fait que toutes les problématiques de construction de logements et donc de compensation, de complexité d'installer des logements dans des territoires qui ont des zones naturelles particulièrement importantes, etc., c'était une question qui était commune à la métropole et aux communes de l'ouest de la métropole et aux communes du Pays d'Arles. Donc, ce n'est pas forcément le Pays d'Arles comme la solution à l'accueil, c'est ça que je voulais dire, mais plutôt le Pays d'Arles comme une logique de bonne coordination, parce que finalement les complexités sont reliées les unes aux autres. Et peut-être, Monsieur JERONIMO, si vous pouvez intervenir sur l'état actuel des discussions ou non entre le SCoT de la métropole et les autres SCoT ?

**Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci, effectivement, pour ces précisions.

**M. Victor JERONIMO, Chef du service stratégie territoriale, Métropole Aix-Marseille**

Oui, effectivement, oui, les échanges, et on en a convenu autour de la table, avec les SCoT limitrophes sont à améliorer au cours de la démarche. Ils n'ont pas été très denses. Peut-être que la mise en œuvre du SRADDET, le schéma régional d'aménagement, de développement durable équilibré des territoires, qui est porté par la région, de par ses instances de dialogue, permettra peut-être aussi de mieux travailler sur ces espaces d'interface où se portent des enjeux forts. Alors, ici, sur ce territoire, mais on en a d'autres aussi par rapport à la métropole avec le secteur bas alpin avec ICAIR et tous les sujets de transition énergétique, ou de cycle de l'eau également, on est dépendant de la ressource en eau durancienne. Donc, oui, on est sur un sujet qui est perfectible en matière d'échanges avec les territoires limitrophes.

## **Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, Présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci. Voilà, s'il n'y a pas d'autres questions ou sollicitations pour intervention, je vous propose de conclure, juste avec l'agenda des prochains temps, puisque sur la question de l'articulation, de la prise en compte... alors, si on peut mettre la diapositive avec les prochains temps du débat. Donc, un grand merci à toutes les personnes qui ont participé aujourd'hui, c'était très, très riche, les échanges à la fois aux tables et ensuite sur les vastes sujets qui étaient traités. Les prochains temps sont demain soir un webinaire sur les questions d'emplois et compétences, puis la semaine prochaine, le 24, une réunion publique sur les questions de gouvernance et financements, où nous pourrons revenir sur le dernier point abordé ici. Il y avait en parallèle au débat public des réunions sur le PLUI, organisées par la métropole, qui se sont articulées, on a des membres, nous, de l'équipe qui ont participé également, mais la métropole partagera les éléments. Également, le 25 juin, il y a deux visites : alors, une visite de l'usine de MARCEGAGLIA, et une visite autour de projet de ligne THT et des alternatives qui est en train d'être – maintenant, vous pouvez vous inscrire sur le site du débat, dont l'organisation totale sera... enfin, le programme sera publié sous peu, qui est sur la journée, étant donné que l'idée, c'est d'aller sur différents points par rapport aux enjeux du projet actuel proposé par RTE, et des solutions alternatives. Et enfin, le 8 juillet, la réunion publique non pas de clôture, mais de synthèse – ce n'est pas une clôture, puisque le débat, à l'heure actuelle, se clôt le 13 juillet. Donc, ce qui laisse un peu de temps. C'est toujours le cas pour les débats publics, entre la réunion de synthèse et la clôture effective, pour verser en particulier les derniers cahiers d'acteurs ou contributions sur le site du débat. Également, demain, un débat mobile à Berre-l'Étang.

Merci. Donc, rendez-vous demain soir pour le prochain temps du débat, un webinaire sur emplois et compétences, et aux dernières étapes. Une collation vous est proposée, et à nouveau, vous avez un affichage des différents éléments partagés aujourd'hui.

Merci pour la remarque – le webinaire ERC qui avait été reporté est le 2 juillet, il est bien confirmé, il est bien sur l'agenda du débat, désolée qu'il ne figure pas sur cette diapositive. Et on l'a vu encore ce soir, de nombreuses questions sont posées sur cette question de la compensation et de l'application de la séquence éviter-réduire-compenser. Donc, le 2 juillet, un webinaire. Merci.